

EN MARCHÉ !

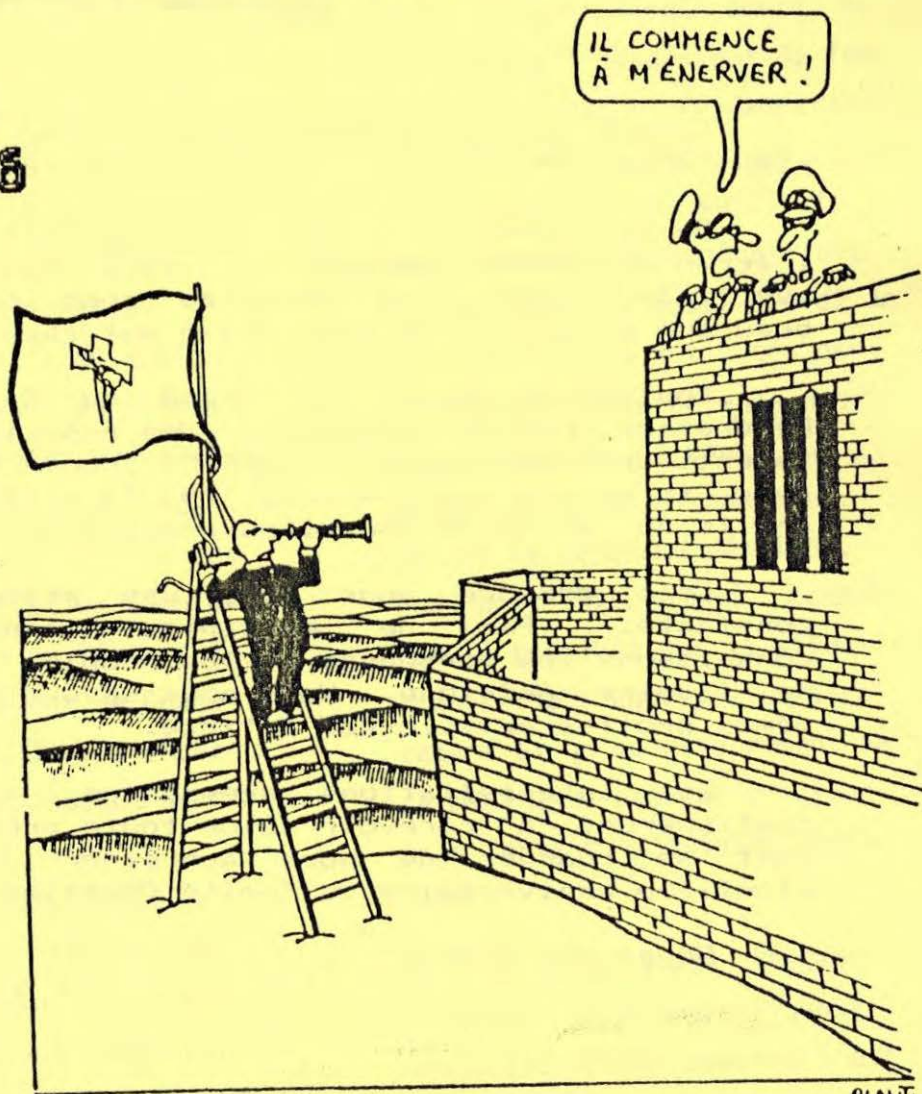
Caminando!

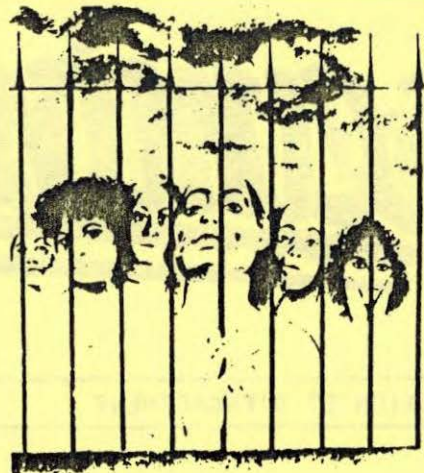
BULLETIN DE REFLEXION ET D'ENGAGEMENT

Vol. VII No. 3 septembre 1986

1976-1986

LE
COMITE
CHRETIEN
A
DIX
ANS





Carmen Quintana, la jeune brûlée de Pinochet, vient d'arriver au pays avec toute sa famille.

Sa seule présence, ce visage tuméfié aperçu à l'écran du Journal mettent en lien notre monde avec le sien. Les torturés sont maintenant beaucoup plus près de nous. Elle est chez nous.

Tout juste avant le drame de Carmen, la Fédération Latino-Américaine des Associations de Parents de Disparu-e-s (FEDEFAM) nous rappelait avec force la persistance de la violation des droits qui prend de nouvelles proportions.

Cela demeure pour nous une préoccupation constante. Par de multiples liens, nous connaissons les personnes et les peuples opprimés de l'autre Amérique. Nous nous savons munis des mêmes droits, article par article.

Les interpellations pressantes que nous continuerons à recevoir selon toute probabilité, vont se charger de nous acheminer vers un vingtième anniversaire du Comité Chrétien.

Soyez des nôtres!

VIGOUREUX APPEL A LA VIGILANCE

Ces deux derniers mois, nous avons été témoins d'une alarmante perte de vigueur des droits de la personne dans notre continent. L'assassinat massif de plusieurs centaines de prisonniers politiques au Pérou constitue, par sa fourberie, un événement insolite dans l'histoire de l'Amérique Latine. Nous avons appris la détention de plusieurs travailleurs humanitaires au Salvador, parmi lesquel-le-s on retrouve plusieurs membres des familles des disparus. Une situation semblable prévaut aussi au Pérou suite à l'emprisonnement de Guadalupe Ccallacunto. Il y a encore les brûlé-e-s de Pinochet au Chili. S'ajoutant à tout ça, au Congrès des Etats-Unis, la Chambre des représentants, par une décision abominable, vient de voter l'octroi de 100 milli-

ons de dollars aux groupes d'opposition nicaraguayens, les "Contras", dont les actions armées incluent l'enlèvement, la torture et l'assassinat de femmes, d'enfants et de campesinos sans défense au Nicaragua. Comme si tout cela ne suffisait pas, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a aussi décidé de restreindre ses activités dans le domaine de la défense des droits humains, à cause du manque de fonds disponibles. Devant ce panorama désolant, nous nous interrogeons: comment est-il possible que la situation se soit aggravée si atrocement et qu'au même moment ne se manifeste pas une réaction plus forte de l'opinion publique?

Sans aucun doute l'engagement de l'opinion publique vis-à-vis les droits humains s'est

sérieusement affaibli. Et cela est le résultat, non pas d'un plus grand respect des droits humains, mais bien plutôt le fruit d'une campagne délibérément promue par l'administration Reagan. "La véritable lutte en faveur des droits humains est la lutte contre le terrorisme." Cette phrase répétée sous différentes formes par les fonctionnaires des Etats-Unis produit son meilleur effet paradoxalement dans les pays où un gouvernement démocratique détient le pouvoir.

La "démocratie" doit être défendue contre ses "ennemis", et les deux démons à l'origine de sa trahison sont le "terrorisme de la subversion" et le "terrorisme d'Etat". La "démocratie" se convertit ainsi en le nouveau dieu de la doctrine de la sécurité nationale et la 'guerre sale' se voit de nouveau légitimée.

Comme le gouvernement démocratique incarne en lui-même les droits humains, tout travail critique et indépendant réalisé dans ce domai-



ne est considéré subversif et déstabilisateur.

Nous souffrons la persécution et comme si ça n'était pas assez, nous avons aussi à subir les coupures financières des Nations-Unies, qui s'abattent comme une guillotine sur les programmes relatifs aux droits humains, telles les réunions du Groupe de travail sur les disparitions forcées.

C'est dans tout ce contexte qu'en une seule nuit on a pu procéder à l'élimination de la plupart des prisonniers politiques au Pérou et esquiver les questions embarrassantes en promettant des enquêtes exhaustives; pourtant les prisonniers, eux, sont déjà morts. En Argentine et en Uruguay, les autorités ont tout le loisir de s'orienter pleines d'assurance vers l'"amnistie" pour les militaires coupables de violations flagrantes.

Confrontée à cette situation, FEDEFAM lance un vigoureux appel pour que personne ne se laisse leurrer. La défense de la vie,

la justice et la vérité gardent une valeur permanente dans notre condition humaine.

Une démocratie authentique est blessée par chaque violation des droits des citoyens.

(Editorial de Hasta Encontrarlos!, Vol. V, num. 23, juillet-août '86, p. 3)



UN LIBERE PARMİ NOUS

Pertinence et efficacité du réseau d'urgence

Le 20 mars dernier, le Congrès National du Honduras décrétait une amnistie générale et inconditionnelle en faveur de 31 prisonniers politiques incarcérés dans différents centres pénitenciers du pays.

Cette victoire est le fruit de la pression réalisée depuis plusieurs mois par de nombreux organismes démocratiques au Honduras, et par la campagne de lettres organisée au niveau international. Notre Réseau d'Urgence avait répondu immédiatement à l'appel.

Parmi les activités organisées sur place dans le but d'exercer des pressions soulignons la grève de la faim entreprise par 26 détenus dès le 6 mars. L'amnistie avait par ailleurs été activement réclamée par de nombreux secteurs et regroupements - professeurs, étudiants, syndicalistes, Eglise et autres.

Tout cela a alimenté les discussions au sein des milieux dirigeants du pays, le chef des forces armées, notamment, s'étant carrément opposé à l'amnistie par une déclaration officielle.

Les personnes ayant bénéficié de cette amnistie étaient toutes accusées de délits contre la sécurité de l'Etat. Un bon nombre d'entre elles n'ont jamais été citées à procès. D'autres avaient été condamnées sans preuve suffisante. Qui étaient ces détenus?



Parmi les 31 prisonniers se trouvaient des paysans, des ouvriers, des responsables de groupes et d'organismes, des étudiants, des professeurs d'Université. Plusieurs étaient des chrétiens laïques Délégués de la Parole, i.e. responsables de communauté chrétienne locale.

Nous nous réjouissons avec vous d'avoir pu participer à cet effort collectif de solidarité qui a su produire des résultats concrets.

C'est donc avec émotion que le Comité recevait dernièrement dans ses locaux Guillermo Ney, l'un des 31 libérés après une grève de la faim qui a duré 15 jours.

L'équipe du Réseau d'Urgence a eu la chance d'échanger durant plus de cinq heures avec Guillermo et soeur Francine, missionnaire au Honduras. Tous les deux nous ont confirmé que c'était la pression exercée de l'extérieur au moyen de lettres et de télégrammes de solidarité qui a permis la libération des 31 prisonniers.

Les responsables remercient de nouveau les 68 membres du Réseau pour l'action menée à cette occasion. Nous lançons en même temps une invitation à tous ceux et celles qui désireraient se joindre au Réseau à remplir le coupon de la page suivante.

Guillermo prévoit revenir bientôt au Québec. Nous convierons les membres pour l'occasion.



POUR DEVENIR MEMBRE DU R E S E A U D ' U R G E N C E

N O M _____

ADRESSE _____

V I L L E _____

CODE POSTAL _____

TELEPHONE _____

DATE _____

FAIRE PARVENIR A : Comité Chrétien pour les Droits Humains
 en Amérique Latine,
 25 ouest, Jarry,
 Montréal
 H2P 1S6

Téléphone du Comité: (514) 387-2541, poste 38

ORDINATEUR DEMANDE

Vous avez peut-être sur vos tablettes ou au fond d'un garde-robe un ordinateur dont vous vous êtes jadis servi mais qui ne vous est plus tellement utile maintenant. Vous ne savez pas quoi en faire!

Le Comité Chrétien peut rendre cet ordinateur utile de nouveau. Vous n'avez qu'à nous en faire cadeau et nous le mettrons à l'oeuvre!

Avertissez vos ami-e-s qui travaillent dans des bureaux: ils pourraient bien découvrir ainsi quelqu' ordinateur orphelin!



JOUER AU GOLF ou VENDRE SON LAIT

par Roberto GODOY

Les Droits Humains en Amérique du Nord et en Amérique Latine sont-ils les mêmes?

Existe-t-il deux sortes de droits humains?

Les 23 ans que Nelson Mandela a passé en prison en Afrique du Sud pour s'être opposé à l'apartheid constituent-ils une violation des droits humains semblable à celle subie par ce commerçant qui conteste en Cour Suprême du Canada l'interdiction de faire de la publicité directe (ouverte) aux groupes gay de Colombie-Britannique?

Comment savoir si une lutte pour les Droits Humains se situe dans le courant des grandes déclarations produites par les peuples tout au long de l'histoire?

Dans quelle mesure nos luttes actuelles pour les Droits Humains se situent-elles dans ce grand courant?

1. DES DECLARATIONS REVELATRICES

On peut considérer tout d'abord les Droits Humains comme "ce qu'une divinité nous confère". De manière générale et universelle, c'est de cette façon qu'on les a conçus dans toutes les écritures sacrées. En voici quelques exemples:

-le Coran Albakana (650-651, an 30 de l'hégire), article 177, traite de l'aide aux marginaux;

L'auteur est d'origine guatémaltèque.
Architecte, marié et père de deux enfants,
il a participé à la Septième Session de
Cours d'été sur les Droits de l'Homme organisée
par la Fondation Canadienne des droits de l'homme.
Cette session a eu lieu du 13 au 25 juillet à Charlottetown,
Ile-du-Prince-Edouard.

- la Règle de Conduite de Confucius (Chine, 551-479 av. J.-C.);
- dans l'Ancient Testament (V-IV siècles av. J.-C.): les Psaumes, les livres des Prophètes, les 10 Commandements de Moïse. On y trouve une insistance sur la lutte pour la justice et l'on y donne des règles de vie;
- le Code d'Hammourabi;
- les Lois de Solon;
- le Code des Dix Libertés Essentielles de Manou;
- les Contrôles ou Vertus Nécessaires pour Une Bonne Vie, du Bouddha;
- le Livre des Livres de Chilam-Balan (livre sacré des Mayas du Yucatàn et du Guatémala): exploitation et misère.

En ce qui concerne l'Occident, c'est plutôt le concept de "droits individuels des citoyens" qui fut développé à l'apogée de la culture grecque et par la suite généralisé par le christianisme qui, en réaction à la pratique romaine de l'esclavage, proclama "l'égalité des personnes devant Dieu".



2. LES LEGISLATIONS MODERNES ET CONTEMPORAINES

C'est dans des documents plus modernes ou contemporains que l'on découvre une conception positive des droits humains. Ceux-ci s'élaborent par législation et ne sont plus simplement reçus comme droit divin ou naturel.

Nous retrouvons ce point de vue dans:

- les Bulles de Leon, édictées par le roi Alphonse IX d'Espagne en 1168;
- Petition of Right de 1628, en Angleterre;
- la Déclaration de Virginie en 1776;
- les Préceptes Constitutionnels Révolutionnaires Français de 1789;
- la Déclaration des Droits du Peuple Travailleur et Exploité du 3ième Congrès des Soviets en 1917;
- la Constitution de Weimar en Allemagne, en 1919;
- enfin la Déclaration Universelle des Nations-Unies, promulguée en 1949.

Cette dernière déclaration, approuvée par 48 états le 10 décembre 1948, est considérée comme preuve historique du "consensus omnium gentium". C'est elle qui a inspiré et orienté chacun des membres de la communauté internationale dans le processus de développement non seulement d'une communauté d'états mais aussi d'individus libres et égaux.

Dans le préambule de la Déclaration Universelle nous lisons:

Il est essentiel que les droits humains soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.

Parmi les trente articles de la Déclaration, rappelons-en quelques-uns particulièrement révélateurs :

Article 1 : Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale.

Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Article 23 : Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail (...). Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Article 28 : Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et les libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.



- Qu'est-ce qui se passe?
- Ils viennent d'entendre le Ministre du Travail dire qu'au Honduras le taux de chômage est de 9%...

3. EGALITE PROCLAMEE VERSUS INEGALITES REELLES

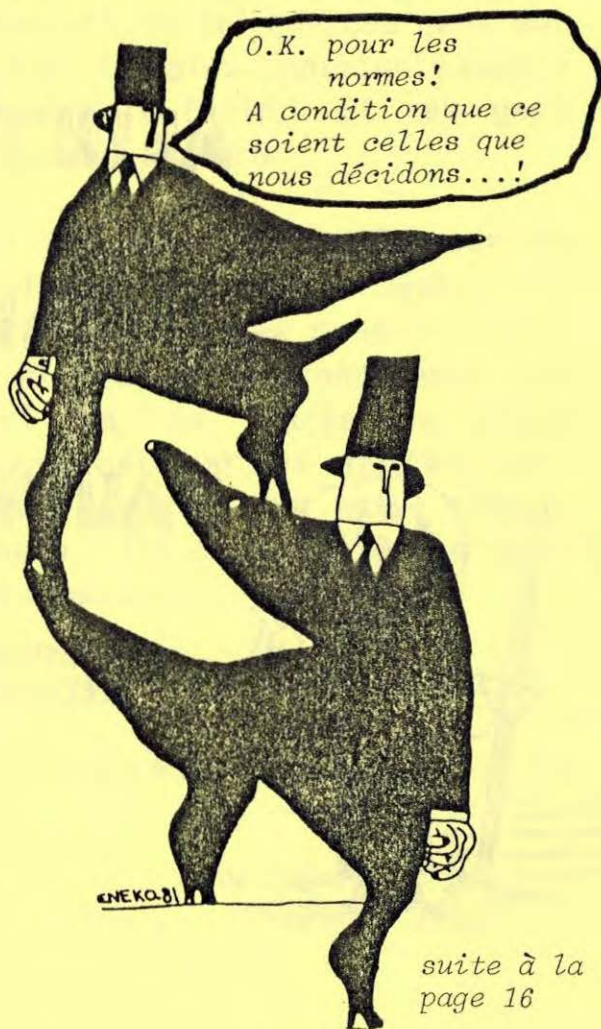
Malgré les nombreuses déclarations et les préceptes bibliques, l'égalité de fait entre les humains demeure une utopie. L'exégèse de la réalité nous montre que les "égalités" entre individus varient d'une culture à une autre, d'un moment historique à l'autre. L'Homme, au singulier et dans l'abstrait, et les hommes, au pluriel et dans le concret, sont deux choses très différentes.

La notion d'égalité qui circule jusqu'à maintenant en est une d'égalité idéalisée qui fait abstraction des grandes différences de situations et des conséquences qu'elles peuvent avoir quant au respect ou non respect des droits. Postuler une telle égalité c'est sombrer dans le romantisme.

4.

LES GRANDS CONTRASTES, DES EXEMPLES CONCRETS DE DIFFERENCES

Les êtres humains naissent égaux. Pourtant certains naissent au Canada tandis que d'autres voient le jour en Ethiopie. Certains mangent, d'autres non. D'aucuns naissent au Guatemala ou au Salvador, d'autres au Québec. Certains meurent parce qu'on les tue; les autres vivent en paix dans un environnement démocratique.



suite à la
page 16

**"LA BIBLE EST LE LIVRE
DES PAUVRES,
POUR LES PAUVRES,
AFIN QU'IL N'Y AIT
JAMAIS PLUS DE
PAUVRES"**

**(UN PAYSAN BRÉSILIEN D'UNE COMMUNAUTE
ECCLESIALE DE BASE DE SAO PAULO)**



Il y a plus d'un millier de communautés ecclésiales de base (CEB) au Brésil qui portent le nom d'Oscar Romero. Elles le révèrent comme un véritable saint.

Les CEB lisent la Bible dans la perspective de leur situation concrète. C'est pour cela que très souvent elles font appel à ce qui se passe aujourd'hui pour expliquer la Bible. Elles n'essaient pas de la manipuler -c'est la dernière chose qu'elles feraient- mais elles prennent pour acquis que le Dieu révélé dans l'Ancien Testament et par Jésus est le même Dieu qui continue d'être révélé aujourd'hui. Voilà pourquoi l'oppression et la pauvreté, la foi que ces gens ont et la foi des témoins d'aujourd'hui les plus importants sont le point de départ pour comprendre la Bible. Et ces gens réfèrent spontanément à l'archevêque Romero.

Dans une communauté paysanne, un professeur de théologie était en train d'expliquer la croix de Jésus, ses causes historiques, la solidarité manifestée dans la croix, les paroles difficiles de Jean et Paul, et le grand amour que Dieu a montré en nous donnant son Fils. Après une longue explication, un paysan résuma tout cela par ces simples mots: "Tout juste comme l'archevêque Romero!" Un autre ajouta: "C'est pareil comme Mgr Romero. Ils l'ont tué parce qu'il disait la vérité et défendait les pauvres."

Et ils affirmaient cela avec une conviction à toute épreuve.

(Tiré de *Letter to the Churches from El Salvador*, June 1-15, 1986)

Comité Chrétien pour les Droits Humains
en Amérique Latine

... suite de la page 13



Même au Québec, dans des cas concrets comme sur la question de l'emploi, il n'est pas sûr que les individus soient égaux. La liberté de choisir devient également un mythe quand le consommateur pauvre se voit réduit à acheter seulement les "spéciaux" aux étiquettes voyantes offerts en rabais, ou bien lorsqu'il se retrouve dans un magasin rempli de produits pour lui inutiles et superflus.

La Charte Québécoise des Droits de la Personne et la Charte Canadienne des Droits et Libertés proclament l'égalité face à la loi, mais dans la pratique, dans le seul Québec le taux de chômage atteint 11.2%. Sans parler des droits des minorités indigènes combien de fois violés.

D'un autre côté, les procès, les plaintes portées devant les tribunaux pour violation des droits fondamentaux de la personne que les média nous rapportent tournent parfois autour de problèmes bien différents de ceux qu'on pourrait rencontrer en Amérique Centrale: le droit d'une dame à jouer au golf à la même heure que les hommes dans un certain club de la région de Montréal est bien différent de celui d'une mère indigène du Guatemala qui se voit forcée de vendre son lait maternel comme nourrice afin de pouvoir donner à manger à ses propres enfants; celle-ci n'a en plus aucun endroit où loger sa plainte et réclamer des allocations en tant que mère nourricière.

Nous ne disons pas qu'une plainte pour discrimination sexuelle ici au Canada n'ait pas d'importance. Bien sûr qu'elle est importante, mais son importance est différente. L'importance des revendications est elle aussi relative; c'est dans la mesure où elles représentent une exigence de respect des droits humains qu'elles sont valables. Les petits combats contribuent à consolider les grandes batailles.

Si à personne au Canada n'est venue l'idée d'invoquer l'article 3 de la Déclaration Universelle sur le droit à la vie, c'est qu'ici, de façon générale, le respect de l'intégrité de l'individu est assuré. Par contre, tous connaissent le groupe des "Mères de la Place de Mai" en Argentine ou encore le "Groupe d'Appui Mutuel" des familles des disparu-e-s au Guatemala et les énergies qu'ils déploient pour retrouver leurs fils et filles disparus. Selon la Constitution de leur pays, ils ont l'entière protection de la loi pour mener à bien ce combat; mais dans la pratique, la mort est le sort réservé à ceux qui protestent et contestent ces sociétés.



5. D'AUTRES EXEMPLES

Il est certain que tous nous avons des yeux, des jambes, que nous mangeons et qu'en ce sens nous sommes égaux. Mais la biologie et le métabolisme ne sont pas les facteurs déterminants de l'égalité. L'égalité dont parlent les lois et les déclarations est celle qui est en relation avec la condition sociale, économique et historique de l'individu.

Par exemple, la plainte d'un membre des Forces Armées canadiennes, à la fois membre de la communauté sikh, réclamant le droit de porter son turban au lieu du casque militaire et le droit de porter son kirpan (couteau cérémonial), est un cas concret de restriction à la liberté de culte dont on remarque de toute façon le caractère individuel. Par contre, la conscription forcée des jeunes Salvadoriens ou l'enrôlement également forcé dans les patrouilles civiles au Guatemala ont un caractère collectif et massif.

6. AU POINT DE DEPART DE LA PREOCCUPATION POUR LES DROITS HUMAINS

Tout n'est pas résolu au Canada; la démocratie ne sera jamais parfaite. Tout Canadien de conscience chrétienne a le devoir de veiller au respect des droits qui, comme le droit au travail, sont ici violés.

Au coeur même des problèmes Québec-Canada nous rencontrerons non seulement des individus mais aussi des organismes disposés à appuyer la défense des droits humains dans les pays où ces droits sont systématiquement violés. A ce moment-là, la solidarité n'en sera que plus authentique et engagée, dans la mesure où elle sera le prolongement des combats menés ici.

Celui qui croit que les droits humains sont, dans les faits, universels devrait revoir sa position. L'universalité qu'on leur attribue est relative si l'on observe en détail non seulement les genres de violations mais aussi les lieux et circonstances dans lesquels elles se produisent.

Peu importe dans quel coin du monde l'on défend les droits humains; il est pour sûr fondamental que ce combat soit mené. Mais il est aussi important de tenir compte des différences mentionnées.

7. CONCLUSION

Il n'y a pas deux sortes de droits humains. Cette fausse impression, reflet d'une déviation dangereuse, se produit chaque fois que nous négligeons de situer nos causes et nos combats dans un contexte plus vaste.

Dans les combats que nous livrons pour le respect des droits humains, nous devons constamment nous rappeler que l'urgence d'une cause est relative, c'est-à-dire que l'on n'établit l'urgence d'une cause qu'en la mettant **en relation avec les autres**. Même chose pour les actions entreprises: leur pertinence est relative. C'est-à-dire que l'on n'établit leur pertinence que dans la mesure où l'on met ces actions **en relation avec d'autres actions menées dans le même sens**.

C'est ainsi que nous arriverons à vérifier constamment si nous nous maintenons dans le courant des peuples qui ont depuis toujours défendu la vie et la dignité des humains, comme en font foi les grandes déclarations qu'ils nous ont laissées.

HELDER CAMARA

à Montréal pour une soirée

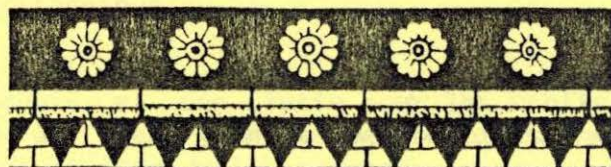
C'est dans le cadre de la **Semaine de la Paix** que Monseigneur Helder Camara sera l'invité d'une soirée organisée par le **Service de Pastorale** de l'Université de Montréal. Invitation à tous.

Vendredi le 17 octobre

Entre 6 hres et 9.30 hres p.m.

Salle A-2285,
3200, Jean-Brillant, Montréal

Informations au Service de Pastorale: 343-6394



VU ET ENTENDU

* Lise GAGNON s.m.j. nous raconte que ses compagnes et elle conservent toujours bien à la vue dans la chapelle de leur fraternité sur la rue Ste-Catherine est les deux **dossards** avec les noms de disparus d'Amérique Latine qu'elles portèrent le soir de la marche-célébration du 24 mars dernier.

* A la retraite, mais toujours active! En effet nous avons vu soeur Ida FILIATRAULT cherchant du matériel au Comité Chrétien. Elle veut ainsi alimenter le travail de sa communauté en ce qui a trait aux droits humains et à la défense de la vie.

COMME CAÏN !

Par l'entremise de la Société des Missions-Etrangères nous parvient le texte d'une lettre écrite par des agents de pastorale de la Zone Ouest de Santiago à la suite des graves incidents survenus durant la grève générale du début de juillet. Cette lettre a été remise au chef militaire de la région par un groupe de délégué-e-s.

Santiago, le 8 juillet 1986.

*Señor General Carlos Ojeda,
Jefe de Zona en Estado de Emergencia*

Monsieur le Général,

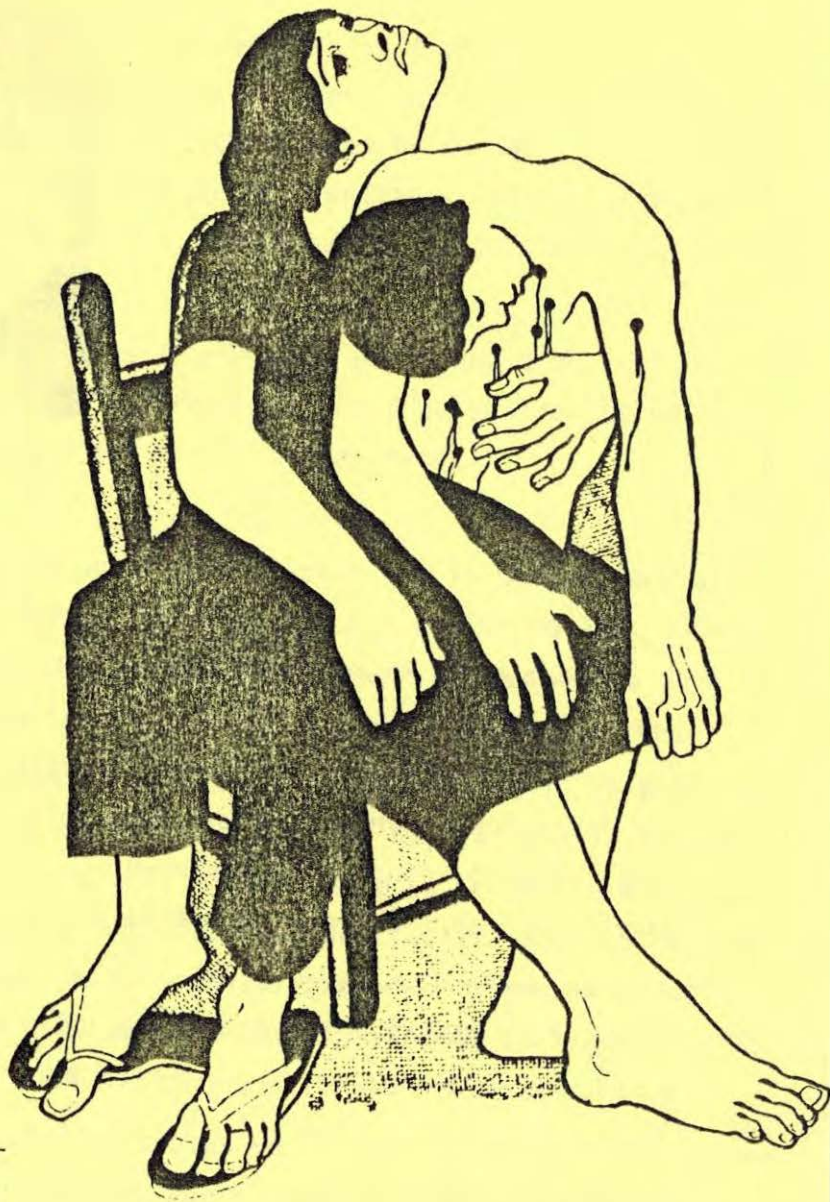
"Nous ne pouvons pas taire ce que nous avons vu et entendu". Jugez vous-mêmes, M. le Général, mais "nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Ac. 4, 19-20). Ainsi parlèrent les apôtres Pierre et Jean quand les autorités voulurent les faire taire sur ce qu'elles-mêmes avaient fait à Jésus de Nazareth.

Nous qui vous écrivons sommes des agents de pastorale, religieuses, prêtres et diacres, de la Zone Ouest de l'Eglise de Santiago. Nous avons été appelés par le Seigneur pour partager la vie avec le peuple pauvre et lui annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus: sa libération (Luc 4, 16-19).

Durant ces jours-ci, jours de grève générale, on a frappé, on a couronné d'épines et on a tué le Christ dans nos secteurs populaires de Santiago. Oui, Monsieur le Général, par respect et fidélité à notre mission nous voulons dénoncer ce fait: nos frères, les soldats de l'armée du Chili, qui sont sous vos ordres, ont crucifié le Christ dans leurs propres frères.

Durant ces jours-ci, nous avons été témoins du spectacle de l'invasion de nos secteurs populaires par notre armée auparavant aimée et

admiration par le peuple comme protectrice de sa souveraineté et réserve morale de ses meilleures traditions. Aujourd'hui, les soldats se présentent le visage masqué de peinture, comme Caïn cachant son visage devant Dieu qui lui demande compte du sang de son frère Abel (Gen. 4, 15).





En compagnie d'un grand nombre de témoins, nous avons vu deux jeunes, un garçon et une fille, être cruellement frappés et ensuite être arrosés de combustible et brûlés vifs. Puis, les soldats sont allés jeter leurs corps dans une zone solitaire de Quilicura. Un des deux est mort. Nous avons également dû enterrer un jeune citoyen assassiné par derrière aux premières heures du matin.

Nous avons dû consoler les mères de jeunes qui furent blessés pendant qu'ils manifestaient, alors qu'ils exerçaient un droit légitime ou simplement s'amusaient, regardaient dans les rues ou se reposaient chez eux.

Nous avons vu des jeunes qui ont été écrasés, frappés avec des bâtons, forcés à éteindre le feu avec leurs pieds ou leurs mains, d'autres encore dépouillés de leurs vêtements et jetés à l'eau en pleine nuit.

C'est le Christ lui-même qu'on a maltraité et assassiné dans la personne de ces citoyens. "Tout ce que tu as fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que tu l'as fait" (Mat 25, 40).

Monsieur le Général, le seul sentiment qui nous anime en vous écrivant est celui de l'amour de notre peuple et aussi de ces jeunes gens qui font partie de l'Armée. Sans le respect pour la vie, sans la justice, sans la vérité, aucune institution comme aucun peuple ne peut subsister.

Nous vous demandons et exigeons au nom même de Dieu:

- 1.- que vous vous convertissiez, vous et les vôtres, en reconnaissant vos responsabilités et en mettant un terme à cette répression inhumaine du peuple dont le cri arrive jusqu'à Dieu;*
- 2.- que vous dévoiliez tous les coupables afin que se réalise cette justice sans laquelle tout changement est pure illusion;*
- 3.- que vous répariez les dommages causés.*

Jésus nous a dit: "Priez pour ceux qui vous persécutent et calomnient". Aussi, dans les paroisses, les chapelles et les communautés chrétiennes de la Zone Ouest et aujourd'hui même devant les portes du Ministère de la Défense, des chrétiens sont en train de prier alors que nous vous remettons cette lettre. Ils invoquent Dieu au moment où nous exigeons de vous justice et réparation.

P.S. Nous ajoutons en annexe le récit plus détaillé de quelques faits où furent impliqués des soldats relevant de votre autorité.

ANNEXE

1. JORGE VERA (22 ans), domicilié dans le secteur Sara Cajardo, chargeur de fer, fut arrêté par des militaires à 3 h. du matin le 1 juillet. Il fut frappé, brûlé avec des cigarettes; on lui a aussi mis un objet pointu dans une oreille. Il a été abandonné nu et jeté dans la rivière Mapocho d'où il est sorti en nageant.
2. DAGOBERTO RUIZ (18 ans), domicilié dans le secteur Sara Cajardo, fut blessé d'une balle par des militaires le 1 juillet à 3 h. du matin. Il porte une blessure à la cuisse droite.
3. Les deux personnes mentionnées plus haut portaient secours à IVAN AQUEVEQUE ANTILEO tué par derrière par des militaires sur la rue Costanera Sud. Métier: apprenti-menuisier. Domicile: Rue Varros Arana 6837. Célibataire de 24 ans (tué le matin du 2 juillet).
4. CARMEN QUINTANA ET RODRIGO ROJAS. A 8.15 h. du matin, ils furent arrêtés sur la rue Général Velasquez avec Bezanilla. Selon des témoins du secteur, l'arrestation fut faite par des militaires. Par la suite, ils furent amenés à la rue German Yunque où ils furent arrosés avec du combustible et brûlés. On les a retrouvés plus tard à Quilicura.
5. JUAN CARLOS SLADIVAR MORA (24 ans), domicilié dans le secteur Violeta Parra. Des témoins ont vu des militaires frapper ce jeune; on lui a ensuite coupé la langue. Actuellement, il se trouve à l'hôpital El Salvador.

6. LUIS GONZALEZ, domicilié dans le secteur Neptuno, fut tiré de chez lui par des militaires qui l'emmenèrent jusqu'à un brasier où ils lui firent éteindre le feu avec ses pieds nus (durant la nuit du 2 juillet).
7. ORLANDO MIERE, domicilié dans le secteur Paula Jaraquemada (Quinta Normal), fut tiré de sa demeure, Pasaje Nuevo Mundo, et emmené jusqu'à un brasier de la rue Embajador Gomez où on l'a forcé à éteindre le feu avec ses pieds et ses mains nus (le 2 juillet).



NICARAGUA: DE L'OR POUR LA "CONTRA"



*Ami, je veux te dire;
 J'ai vu Maria tôt ce matin,
 A l'aube, elle se lève tous les jours.
 Elle sort, chapelet à la main, une fleur dans les cheveux.
 Silencieuse, déjà recueillie,
 Et d'un pas pressé, traverse le village jusqu'à la chapelle.
 Puis lentement, s'approche du jardin des âmes.*

*Tu te souviens l'ami,
 Un peuple est libéré,
 Sorti de la servitude et du silence.
 Le pays est à bâtir.
 Après tant d'années tu sais.
 Mais c'est la guerre, la guerre sale,
 Qui déchire, qui n'en finit plus.
 Isolement, sabotage, chantage, insurrection militaire, massacre.
 Tout pour empêcher une nation d'accéder à l'autonomie,
 Tout pour sauvegarder et reprendre ses acquis.
 Détourner l'attention du public, brandir la menace du communisme.
 Mensonges tout ça. Mensonges, mensonges. Crions-le!*

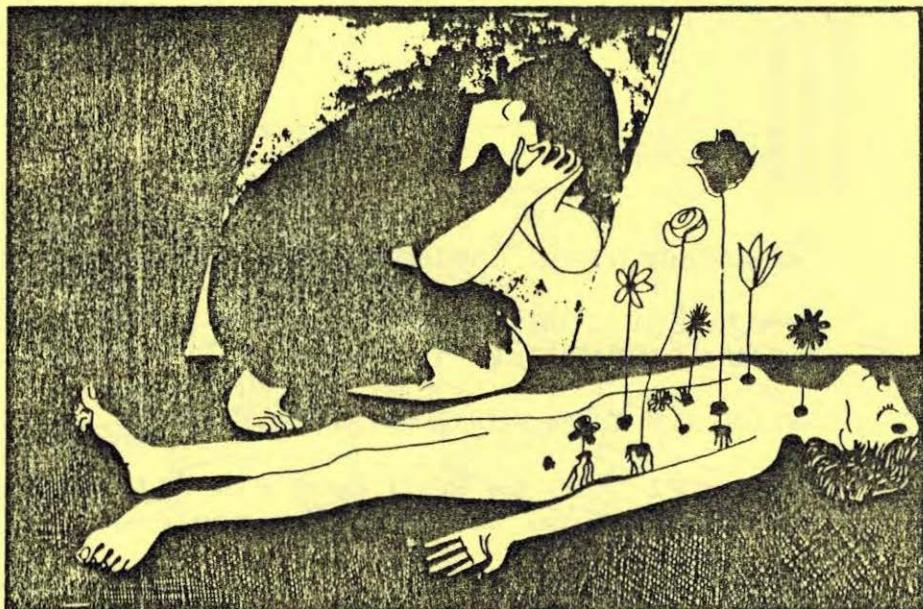
Saisie Maria par ce spectacle désolant:
 Cinq petites croix blanches mal plantées.
 Mari, Père, Enfants. Torture, Mort.
 Elle s'affaisse, alourdie par la souffrance,
 Les yeux clos, mouillés.
 Le visage collé à cette terre sacrée qu'elle embrasse de tout
 son corps.

Je te dis l'ami,
 Elle est seule au monde Maria.

Patrick Straehl

Patrick Straehl
 juillet 1986

5770, ch. de la Côte-des-Neiges,
 Montréal,
 H3S 1Y9



SOMMAIRE

Vigoureux appel à la vigilance.....	3
Un libéré parmi nous.....	6
Pertinence et efficacité du Réseau d'Urgence	
Jouer au golf ou vendre son lait.....	9
Mini-poster.....	14
Comme Caïn!.....	20
Nicaragua: de l'or pour la "Contra".....	26

FORMULAIRE D'ABONNEMENT ET DE CONTRIBUTION

N O M : _____

R U E : _____

V I L L E : _____

C O D E P O S T A L : _____

*ABONNEMENT AU CAMINANDO (\$ 8.00, 5 numéros) \$ _____

*PAIEMENT D'UN TELEGRAMME POUR LA DEFENSE
D'UN DISPARU (\$ 15.00)..... \$ _____

*CONTRIBUTION AU TRAVAIL DU COMITE..... \$ _____

**VOULEZ-VOUS UN REÇU POUR FIN D'IMPOT..... \$ _____
(télégramme ou contribution seulement)